



VSSOMÈTRE



Comportements sexistes

Stéréotypes, dévalorisation, traitement inégal lié au sexe

Stéréotypes positifs ou négatifs :

« les femmes sont douces », « les hommes ne savent pas faire deux choses à la fois ».

Paternalisme ou infantilisation :

« je vais demander à votre chef, ma petite dame ».

Blagues ou propos humiliants sur les femmes ou les hommes.

Injonctions de genre : « un gars ne pleure pas », « une fille doit être féminine ».

Mise à l'écart en raison du sexe :

« c'est chiant de jouer avec les filles ».

Remarques sur le physique ou la conformité au genre : « t'es pas viril ».

Traitement différent selon le sexe : avantages, désavantages, exclusions.

Insultes visant les femmes ou les hommes.



Harcèlement sexuel

Comportement à connotation sexuelle non désiré

Propositions sexuelles insistantes.

Questions ou demandes obscènes.

Sifflements, interpellations ou commentaires sexuels.

Discussions sexuelles imposées.

Gestes à connotation sexuelle (effleurements, contacts non désirés).

Regards insistants à caractère sexuel.

Rumeurs ou commentaires sexuels sur une personne.

Envoi non sollicité de contenus sexuels (photos, vidéos, blagues).

Cadeaux intimes non désirés.



Violences sexuelles

Actes imposés, avec ou sans contact physique

Exhibition sexuelle (montrer son sexe, se masturber en public).

Voyeurisme / atteinte à l'intimité (filmer sous une jupe, surprendre dans les toilettes).

Pressions, menaces ou récompenses en échange d'actes sexuels.

Diffusion ou menace de diffusion de contenus sexuels.

Baisers ou attouchements imposés (ou tentative).

Pénétration imposée ou tentative (vaginale, anale, orale).

Comment vous défendre si vous subissez ces propos/comportements ?



Posez vos limites, votre consentement est roi.

Dites clairement le comportement :

- ➔ « Ce commentaire est déplacé. »
- ➔ « Je ne veux pas faire cette pratique. »



Prenez soin de votre santé mentale.

Les VSS peuvent affecter votre bien-être.
Faites vous accompagner par des professionnels : psychologues, assistants sociaux, etc.



Conservez des preuves.

- ➔ Messages, mails, captures d'écran
- ➔ Témoignages de collègues ou proches
- ➔ Notes écrites avec dates et lieux



Les VSS sont interdites par la loi,
de nombreux acteurs sont là pour vous
aider à vous défendre.

Dans votre organisation

(entreprise, université, lycée, association) :

- ➔ Contactez les personnes référentes de la prévention de ces sujets et parlez-en à votre manager ou les services RH.

Dans votre vie privée :

- ➔ Appelez le **3919** (Info femmes) ou le **11600** (France Victimes)
- ➔ Tchattez en ligne sur arreteonslesviolences.gouv.fr ou commentonsaime.fr

Si vous souhaitez porter plainte :

- ➔ Rendez-vous dans un commissariat pour déposer une plainte
- ➔ Appelez le **17** ou le **114** (pour les personnes sourdes et malentendantes)

